



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du conseil de la Ville de
Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 11 novembre 2009 à 20 h, à la salle du
conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-
sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Robillard, conseiller
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. André Bessette, conseiller
M^{me} Annie-Claude Lacombe, conseillère
M. François Racine, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M^e Sonia
Paulus.

Sont aussi présents : M. Carl Lavoie, directeur général adjoint
M^{me} Sylvie Brunet, greffière

SUR CE :

2009-11-381

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-382

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE
DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 tel
que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

2009-11-383

LISTES DES COMPTES À PAYER -
APPROBATION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'approuver les listes des comptes à payer en date du 9 novembre 2009 :

- *Registre des chèques émis – fonds d'administration totalisant la somme de 236 440,04 \$*
- *Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 254 363,94 \$*
- *Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 1 219 848,55 \$*

De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 579 RELATIF À L'IMPLANTATION
D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
SUR LE LOT 3 093 013

Le conseiller François Robillard donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement numéro 579 relatif à l'implantation d'un centre de la petite enfance sur le lot 3 093 013 quant à la marge de recul et aux aménagements du terrain.

2009-11-384

RÈGLEMENT NUMÉRO 501-134 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501
AUX FINS DE MODIFIER LES NORMES
RELATIVES AUX TREMPLINS DE PISCINES
- ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

D'adopter le règlement numéro 501-134, modifiant le règlement de zonage numéro 501, aux fins de modifier les normes relatives aux tremplins de piscines.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3003, CHEMIN
D'OKA**

a) Consultation

La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

Personne ne se prononce sur cette celle-ci.

b) Décision

2009-11-385

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3003, CHEMIN
D'OKA (LOT 1 463 678)**

CONSIDÉRANT QUE le 15 septembre 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure relativement à un dépôt pour ordures;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande présentée;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3003, chemin d'Oka afin de permettre un dépôt pour ordures sur une surface asphaltée plutôt que sur une surface de béton tel que prévu au règlement de zonage numéro 501.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 268, CHEMIN DE
LA PRUCHERAIE (LOT 3 985 509)*

a) Consultation

La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

Personne ne se prononce sur cette celle-ci.

b) Décision

2009-11-386

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 268, CHEMIN DE
LA PRUCHERAIE (LOT 3 985 509)*

CONSIDÉRANT QUE le 15 septembre 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure relativement au total des marges;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande présentée;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 268, chemin de la Prucheraie afin de permettre un total des marges de 3,44 mètres alors que le règlement de zonage numéro 501 exige un total de 3,50 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE BOULEVARD
DES PROMENADES (LOT 4 026 791)*

a) Consultation

La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

Personne ne se prononce sur cette celle-ci.

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

b) *Décision*

2009-11-387

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE BOULEVARD
DES PROMENADES (LOT 4 026 791)*

CONSIDÉRANT QUE le 15 septembre 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de dérogation mineure relativement à l'implantation d'un bâtiment avec une façade en angle;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande présentée;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le boulevard des Promenades, sur le lot 4 026 791, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment avec la façade en angle par rapport à la rue alors que le règlement de zonage numéro 501 exige une façade parallèle à la voie publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-388

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 119, 37^E AVENUE
(LOT 1 462 110)*

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

De demander au comité consultatif d'urbanisme de réétudier la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 119, 37^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

2009-11-389

**MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉLECTIONS
MUNICIPALES DU 1^{ER} NOVEMBRE 2009**

*Il est proposé le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'adresser des félicitations aux élus(es) des municipalités de Saint-Placide, Oka, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, Deux-Montagnes, et Saint-Eustache à la suite de l'élection du 1^{er} novembre dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-390

**MOTION DE FÉLICITATIONS –
RÉCIPIENDAIRES DE LA MÉDAILLE DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE messieurs Jean-Claude Langlois, Rémi Binette et André Roy ont reçu la Médaille de l'Assemblée nationale en récompense pour l'ensemble de leur carrière dans le domaine journalistique et leur engagement soutenu dans la communauté;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

D'adresser des félicitations aux trois (3) récipiendaires de la Médaille de l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-391

FORMATION DES ÉLUS

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

D'autoriser la participation des membres du conseil à une formation pour les nouveaux élus, le tout pour un montant de mille six cent quarante dollars (1 640 \$) plus toutes taxes applicables.

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

De plus, que les frais de déplacement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-392

FORMATION DES COMITÉS DU CONSEIL

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

De procéder à la formation des comités ci-dessous énumérés :

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Délégués : M^{me} Annie-Claude Lacombe
M. François Robillard
Substitut : M. Jean-Guy Lajeunesse

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Délégués : M. Yves Legault
M. André Bessette

COMITÉ INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DES LAURENTIDES

Délégué : M. François Robillard
Substitut : M. Yves Legault

COMITÉ DES FINANCES ET ADMINISTRATION

Délégués : M. Yves Legault
M. André Bessette

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Délégué : M. Jean-Guy Lajeunesse

COMITÉ D'ACTION ET DE PROTECTION DE LA SABLIERE

Déléguée : M^{me} Annie-Claude Lacombe
Substitut : M. André Bessette

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Délégués : M^{re} Sonia Paulus
M. Yves Legault

**COMITÉ SUR LES MESURES D'URGENCE ET
SÉCURITÉ CIVILE**

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

Délégué : M. François Racine

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES

Délégué : M. Yves Legault
Substitut : M. Jean-Guy Lajeunesse

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

Délégué : M. Yves Legault
Substitut : M. Jean-Guy Lajeunesse

TRICENTRIS CENTRE DE TRI

Délégué : M. Jean- Guy Lajeunesse
Substitut : M. André Bessette

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

Délégués : M. André Bessette
M. Jean-Guy Lajeunesse

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Délégués : M. François Robillard
M^{me} Annie-Claude Lacombe

COMITÉ DES INCENDIES

Délégués : M. François Robillard
M. Yves Legault

COMITÉ DE CIRCULATION

Délégués : M. André Bessette
M. Yves Legault

COMITÉ FAMILLE

Délégués : M^{me} Annie-Claude Lacombe
M. Jean-Guy Lajeunesse

PAVILLON DE LA JEUNESSE

Délégués : M. Yves Legault
M^{me} Annie-Claude Lacombe

COMITÉ DU 50^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE

Délégués : M^e Sonia Paulus
M. Jean-Guy Lajeunesse
M. François Robillard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

2009-11-393

**NOMINATION PRÉSIDENT DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu*

*De nommer monsieur François Robillard à la présidence du comité
consultatif d'urbanisme, et ce, à compter des présentes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-394

COMITÉ FAMILLE - COMPOSITION

*CONSIDÉRANT la résolution numéro 2007-06-285 concernant la
composition du comité famille;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*De modifier la résolution numéro 2007-06-285, relativement à la
composition du comité famille, de la façon suivante :*

- 2 représentants du conseil municipal;
- 1 représentant des Services communautaires;
- 1 représentant d'un organisme oeuvrant au sein de la collectivité;
- 1 représentant du C.L.S.C. Jean-Olivier-Chénier;
- 1 représentant jeunesse;
- 4 représentants de familles marthelacquoises;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-395

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

*De nommer monsieur François Robillard à titre de maire suppléant pour
les mois de novembre et décembre 2009 ainsi que pour janvier et février
2010.*

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

De nommer celui-ci substitut de la mairesse à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-396

COMMIS À LA COMPTABILITÉ -
PERMANENCE

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

De confirmer madame Nadia O'Sullivan dans son poste de commis à la comptabilité et de lui accorder le statut d'employé partiel régulier, et ce, en date du 13 octobre 2009, le tout conformément à la convention collective de travail du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804, employés cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-397

RÉSOLUTION NUMÉRO 2009-07-270 -
ABROGATION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu*

D'abroger la résolution numéro 2009-07-270 relativement à l'embauche d'un chargé de projet pour effectuer la vérification de la plomberie interne des résidences de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-398

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE « LES
EXPLORATEURS » - MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-08-309 relativement à la signature d'une entente pour l'acquisition d'une bande de terrain portant le numéro de lot 3 093 013;

En conséquence :

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

*De mandater le notaire Éric Vallières, de l'étude « Turgeon, Sansoucy,
Vallières » pour la rédaction de l'acte à intervenir entre le centre de la
petite enfance « Les Explorateurs » et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
concernant l'acquisition d'une partie du lot 3 093 013, le tout pour un
montant de sept cent quinze dollars (715 \$) plus toutes taxes applicables.*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents pour
donner effet à la présente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-399

**RAPPORT DU PLAN D'ORGANISATION
POLICIÈRE - APPROBATION**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'approuver le plan d'organisation policière 2009, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-400

**DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN
VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE**

*CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a
mis en œuvre des dispositions législatives réglementaires relatives à la
saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;*

*CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont
entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac peut désigner
une fourrière pour la garde des véhicules saisis;*

*CONSIDÉRANT QUE la présente résolution n'engage pas la Ville de
Sainte-Marthe-sur-le-Lac à utiliser les services du « Garage Meunier »;*

*CONSIDÉRANT QUE « Garage Meunier » pourra desservir, entre autres,
la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et le Contrôle routier
Québec (SAAQ);*

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

*De désigner « Garage Meunier », propriété de monsieur René Choquette,
pour opérer une fourrière d'autos au 3020, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-
sur-le-Lac, et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues
par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*Que « Garage Meunier » devra se conformer aux exigences de la Société
de l'assurance automobile du Québec.*

*Que les installations de « Garage Meunier » devront être conformes aux
règlements en vigueur dans la municipalité.*

*Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac se dégage de toute responsabilité
quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules
routiers saisis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-401

**DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION -
ENTENTE**

*CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'accès en regard d'un
dossier laquelle demande fut refusée en août 2007;*

*CONSIDÉRANT la demande de révision déposée par le demandeur à la
Commission d'accès à l'information;*

*CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence a permis l'accès audit dossier en
septembre 2009;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu*

*D'autoriser le remboursement d'une partie des frais occasionnés au
demandeur puisque l'accès lui a été accordé la veille de l'audition prévue à
la Commission d'accès à l'information, le tout suivant l'entente intervenue
entre les parties.*

*D'autoriser le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville,
ladite entente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

2009-11-402

REPORT DE L'ADOPTION DU BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010

CONSIDÉRANT l'élection de quatre (4) nouveaux membres du conseil le 1^{er} novembre 2009;

CONSIDÉRANT l'article 474 de la Loi sur les cités et les villes;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu

De fixer la date de l'adoption du budget, pour l'exercice financier 2010, au 13 janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-403

BUDGET PRO FORMA – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu

D'approuver le budget pro forma tel que soumis, celui-ci respectant en tout point le budget approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-404

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES –
15 OCTOBRE 2008 – ADJUDICATION
FINALE

CONSIDÉRANT la vente pour non-paiement de taxes en date du 15 octobre 2008;

CONSIDÉRANT l'expiration du délai d'un an prescrit par la Loi;
En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat d'adjudication finale pour le lot ci-après énuméré, celui-ci ayant été vendu lors de la vente pour taxes le 15 octobre 2008 :

Numéro de lot : 1 465 620
Vendu à : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

De mandater le notaire Éric Vallières de l'étude « Turgeon, Sansoucy, Vallières » pour la préparation de l'acte d'adjudication finale du lot adjugé à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-405

**GFI SOLUTION D'AFFAIRES – CONTRATS
D'ENTRETIEN - SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien pour les logiciels d'applications municipales vient à échéance le 31 décembre 2009;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'autoriser le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la municipalité, l'amendement au contrat de service d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées, et ce, pour l'année 2010, selon les modalités suivantes : entretien des logiciels et des progiciels le tout pour un montant de vingt mille trois cent dix dollars et soixante-neuf cents (20 310,69 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-406

CAMP DE JOUR – REMBOURSEMENTS

CONSIDÉRANT le rapport soumis par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire concernant des demandes de remboursement pour les camps de jour;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder au remboursement des annulations de participation aux camps de jour, le tout conformément au rapport soumis le 5 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-407

COURS - REMBOURSEMENTS

CONSIDÉRANT le désir du conseil de soutenir financièrement les citoyens lors d'une inscription à une activité non offerte sur son territoire;

CONSIDÉRANT le rapport soumis par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire concernant les demandes de remboursement pour les inscriptions à différent cours;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder au remboursement des inscriptions des cours, non donnés sur le territoire, le tout suivant les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en date du 9 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-408

**ACTIVITÉS AUTOMNALES 2009 -
REMBOURSEMENT**

CONSIDÉRANT le rapport soumis par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire concernant des demandes de remboursement pour les activités automnales;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder au remboursement des inscriptions aux activités automnales 2009, le tout suivant les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en date du 5 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

2009-11-409

*INTERNAT EN LOISIR CULTURE ET
TOURISME 2009 DE L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES – DEMANDE
DE STAGE*

CONSIDÉRANT la demande de stage reçue;

*CONSIDÉRANT QUE le Syndicat Canadien de la Fonction Publique,
section locale 2804, ne s'objectera pas à une telle demande;*

*CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des
loisirs, de la culture et de la vie communautaire;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*D'autoriser l'embauche d'un stagiaire au Service des loisirs, de la culture et
de la vie communautaire, pour une période 32 semaines, soit du 11 janvier
au 20 août 2010, et ce, aux conditions prévues à la convention collective
des employés cols blancs.*

*D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie
communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents
pour donner effet à la présente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-410

*GALA EXCELLENCE 2009 – POLYVALENTE
DEUX-MONTAGNES – AIDE FINANCIÈRE*

*CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Polyvalente Deux-
Montagnes;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'entériner la remise d'une bourse au montant de deux cent cinquante
dollars (250 \$) dans le cadre du Gala Excellence 2009, catégorie
français/lecture, qui s'est tenu à la Polyvalente Deux-Montagnes le 28
octobre 2009.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

2009-11-411

**RALLYE DU MAIRE D'OKA – DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE**

*CONSIDÉRANT QUE le Rallye du maire d'Oka s'est tenu le 17 octobre
dernier;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'entériner la participation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la 6^e
édition du Rallye du maire d'Oka à titre de commanditaire bronze pour un
montant de trois cents dollars (300 \$).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-412

**51^E GROUPE SCOUT DE POINTE-CALUMET
– AIDE FINANCIÈRE**

*CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du 51^e Groupe scout de
Pointe-Calumet;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs,
de la culture et de la vie communautaire en date du 6 novembre 2009;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'accorder une aide financière au montant de deux cent cinquante dollars
(250 \$) au 51^e Groupe scout de Pointe-Calumet.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-413

**ATHLÈTE EN NATATION – AIDE
FINANCIÈRE**

*CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour Christophe
Beauchamp, athlète en natation;*

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

D'accorder une aide financière de cent dollars (100 \$) à Christophe Beauchamp, athlète en natation, et ce, afin de lui permettre de continuer son entraînement pour ses compétitions de natation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-414

ASSOCIATION DE RINGUETTE DE DEUX-MONTAGNES – PRÊT DE GYMNASE

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de Ringuette Deux-Montagnes relativement à la location d'un gymnase de l'École des Lucioles;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

D'entériner le prêt d'un gymnase de l'École des Lucioles à l'Association de Ringuette Deux-Montagnes, et ce, à titre gratuit, à raison de deux (2) heures/semaine pour la période comprise entre le 29 septembre et le 15 décembre 2009 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-415

**COLLECTE ET TRANSPORT DES
ORDURES MÉNAGÈRES, MATIÈRES
RECYCLABLES ET FOURNITURE DE BACS
– OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la collecte et le transport des déchets domestiques, des matières recyclables ainsi que la fourniture de bacs;

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 23 septembre 2009;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'octroyer le contrat de collecte et de transport des ordures ménagères,
des matières recyclables et la fourniture de bacs, à « Entreprise Sanitaire
F.A. ltée », pour une période de cinq (5) ans, selon les options suivantes :*

- 1-B Collecte des ordures ménagères avec bacs obligatoires / la Ville devient propriétaire des bacs à la fin du contrat;*
- 2 Collecte spéciale des gros rebuts;*
- 3-B Collecte des matières recyclables avec bacs obligatoires / la Ville devient propriétaire des bacs à la fin du contrat;*
- 4 Collecte des feuilles d'automne;*
- 5 Collecte des sapins de Noël;*
- 6 Collecte des résidus verts;*

au coût de sept cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq dollars et quarante cents (734 685,40 \$) plus toutes taxes applicables pour les années 2009-2010, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-416

*TRAVAUX DE PAVAGE – OCTROI DU
CONTRAT*

*CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour des travaux routiers sur diverses
rues;*

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 28 octobre 2009;

*CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de la firme « Groupe
conseil BSA » en date du 28 octobre 2009;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

D'octroyer le contrat pour les travaux de pavage sur diverses rues de la municipalité à la compagnie « Construction Anor (1992) » pour un montant de neuf cent cinquante et un mille six cent soixante et vingt dollars et trente-quatre cents (951 670,34 \$) plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.

La somme de trois cent soixante et onze mille deux cent soixante-quinze dollars (371 275 \$) sera prise à même le revenu reporté sur la taxe d'accise au compte budgétaire 05-169-10-001. La différence sera prise à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-417

TRAVAUX DE PAVAGE – CONTRÔLE
QUALITATIF DES TRAVAUX – MANDAT

*Il est proposé par le conseiller André Bessette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

De mandater la firme « Qualilab Inspection inc. » pour la réalisation du contrôle qualitatif des travaux de pavage dans le cadre du contrat octroyé pour le pavage sur diverses rues, le tout pour un montant de treize mille dollars (13 000 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-418

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
DE DEUX-MONTAGNES – RÈGLEMENT
NUMÉRO RT-02-2009 - APPROBATION

CONSIDÉRANT le rapport de mesure des boues déposé par la firme « Aquatech » en juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes souhaite procéder à la vidange des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, une dépense de 4 000 000 \$ doit être autorisée;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit être approuvé par les municipalités membres de la Régie;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller André Bessette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

2009-11-419

D'approuver le règlement numéro RT02-2009 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes décrétant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de vidange des étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
DE DEUX-MONTAGNES – RÈGLEMENT
NUMÉRO RT02-2009 – RÉPARTITION DES
DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE la régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes a adopté le règlement numéro RT02-2009 décrétant un emprunt et une dépense de 4 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de vidange des étangs aérés sous la responsabilité de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE la régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes procède au relevé des débits des municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, de Pointe-Calumet, de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Deux-Montagnes depuis la mise en service des étangs en 2000 aux fins de répartir les dépenses d'exploitation entre les municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de vidange des boues des étangs aérés doit être inscrit parmi les dépenses d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux auraient normalement dû être payés au moyen d'une réserve financière constituée durant les dix années d'opération de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités membres de la Régie ont annuellement entériné les budgets adoptés sur la base des données de débits enregistrés et même créé une réserve financière aux fins de la vidange des étangs aérés sur cette même base;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller André Bessette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

De demander à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes de répartir la facture de la vidange des boues des étangs aérés sur la base des résultats de mesure des débits enregistrés par la Régie de 2000 à 2008, soit une moyenne de 21,02 % pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

DÉPÔTS

Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour les mois de septembre et octobre 2009.

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – septembre et octobre 2009.

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – septembre et octobre 2009.

Dépôt du rapport du directeur général adjoint concernant l'embauche de personnel temporaire.

Dépôt des états financiers semestriels comparatifs au 30 septembre 2009.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2009-11-420

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller François Racine,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu*

De lever la séance à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 11 novembre 2009